

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 20 octobre 2010

---

## Creil s'engage pour le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers

---

Lundi 18 octobre 2010 à l'occasion de l'installation du Conseil des Creillois étrangers, Jean-Claude Villemain, maire de Creil, a précisé l'initiative que la ville de Creil a prise avec les villes de Strasbourg, Grenoble, Saint-Denis, Toulouse, Lille, Clichy-la-Garenne, Metz et Aubervilliers. Dans une déclaration commune, dont on peut trouver de larges extraits dans la dépêche AFP ci-dessous, elles annoncent avoir constitué un réseau des villes dotées d'un conseil de résidents étrangers.

Dans la continuité du travail engagé, le maire de Creil souhaite faire de cette nouvelle assemblée citoyenne de proximité l'outil d'une lutte pour que chacun de ceux qui vivent sur notre territoire se sentent pleinement citoyens et acteurs de la vie démocratique.

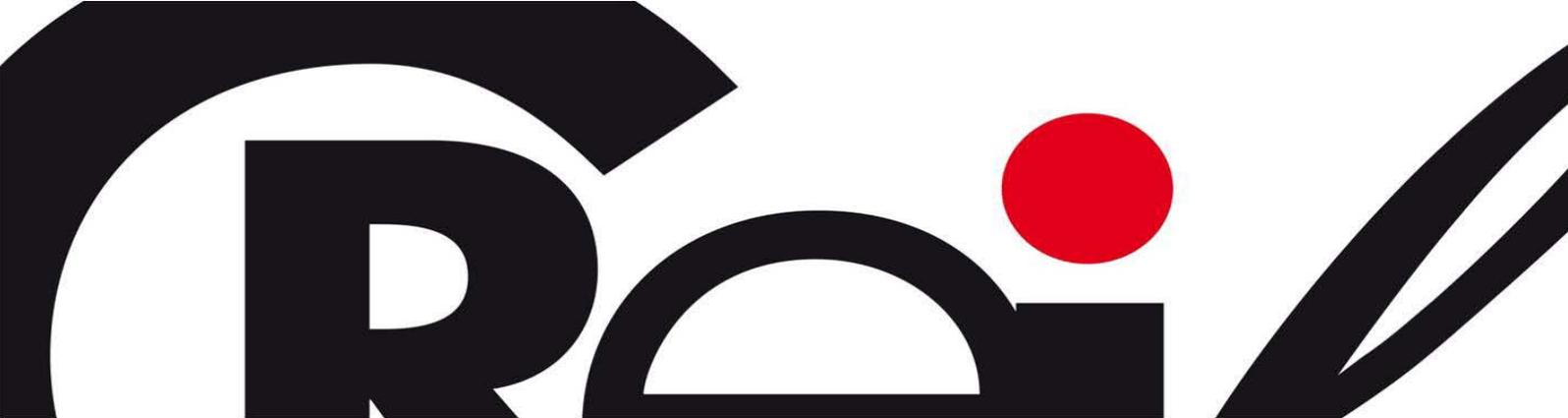
**Ci-dessous, la dépêche AFP concernant cette signature :**

*Plusieurs villes françaises dirigées par la gauche (dont Lille, la ville de Martine Aubry) ont demandé samedi le "droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers" en France à l'issue d'une rencontre de leurs représentants à Strasbourg.*

*"Aujourd'hui, l'opinion publique est favorable à l'évolution d'une citoyenneté attachée à la résidence et non pas seulement à la nationalité", estiment dans un communiqué les municipalités de Strasbourg, Grenoble, Creil, Saint-Denis, Toulouse, Lille, Clichy-la-Garenne, Metz et Aubervilliers.*

*Toutes ces villes sont dirigées par le Parti socialiste (PS), sauf Saint-Denis, en banlieue parisienne, gérée par le PCF.*

*"Le concept de citoyenneté contient le droit pour toute personne de participer aux prises de décision qui la concernent".*



*"L'extension de cette citoyenneté a déjà eu lieu pour une partie des étrangers résidents, ressortissants de l'UE, qui peuvent voter aux élections municipales et européennes", rappellent-elles. "Il s'agit maintenant de donner les mêmes droits à tous les étrangers résidents" qui "doivent être considérés comme des citoyens à part entière", demandent ces neuf villes françaises. Selon elles, les étrangers "contribuent déjà à la vie citoyenne en étant responsables d'association, délégué syndicaux, représentants de parents d'élèves, électeurs pour la désignation des conseils de prud'hommes".*

*Les villes prennent enfin "l'engagement de tout mettre en œuvre pour que le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections locales soit reconnu".*

Contact :                    Stéphanie POISSON                    03.44.29.50.58                    [stephanie.poisson@mairie-creil.fr](mailto:stephanie.poisson@mairie-creil.fr)